

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 juin 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.541.375, un actif net de D : 11.499.897 et un bénéfice de D : 763.102, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 43,60% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
 - Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 31,40% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
 - Les emplois en actions de sociétés cotées représentent à la clôture de l'exercice 19,97% du total des actifs, se situant au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	6 498 364	6 357 623
Actions et droits rattachés		2 304 627	2 012 010
Obligations et valeurs assimilées		3 624 164	3 935 192
Titres OPCVM		569 573	410 421
Placements monétaires et disponibilités		5 031 918	2 165 081
Disponibilités		5 031 918	2 165 081
Créances d'exploitation		11 093	3 994
TOTAL ACTIF		11 541 375	8 526 698
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	30 693	20 012
Autres créditeurs divers	6	10 785	6 073
TOTAL PASSIF		41 478	26 085
ACTIF NET			
Capital	7	11 080 496	8 193 335
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		74	55
Sommes distribuables de l'exercice		419 327	307 223
ACTIF NET		11 499 897	8 500 613
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 541 375	8 526 698

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	406 607	343 916
Dividendes		222 702	135 717
Revenus des obligations et valeurs assimilées		183 905	208 199
Revenus des placements monétaires	9	96 064	54 483
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		502 671	398 399
Charges de gestion des placements	10	(96 208)	(71 077)
REVENU NET DES PLACEMENTS		406 463	327 322
Autres charges	11	(20 966)	(15 160)
RESULTAT D'EXPLOITATION		385 497	312 162
Régularisation du résultat d'exploitation		33 830	(4 939)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		419 327	307 223
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(33 830)	4 939
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(53 269)	214 417
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		507 942	22 448
Frais de négociation de titres		(77 068)	(37 523)
RESULTAT DE L'EXERCICE		763 102	511 504

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>763 102</u>	<u>511 504</u>
Résultat d'exploitation	385 497	312 162
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(53 269)	214 417
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	507 942	22 448
Frais de négociation de titres	(77 068)	(37 523)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(338 996)</u>	<u>(316 571)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 575 178</u>	<u>(993 667)</u>
Souscriptions		
- Capital	8 038 824	4 507 096
- Régularisation des sommes non distribuables	272 147	73 905
- Régularisation des sommes distribuables	276 922	174 528
Rachats		
- Capital	(5 598 944)	(5 475 673)
- Régularisation des sommes non distribuables	(202 471)	(69 259)
- Régularisation des sommes distribuables	(211 300)	(204 264)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>2 999 284</u>	<u>(798 734)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	8 500 613	9 299 347
En fin de l'exercice	11 499 897	8 500 613
NOMBRE de PARTS		
En début de l'exercice	58 911	66 053
En fin de l'exercice	76 454	58 911
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>150,416</u>	<u>144,296</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,86%</u>	<u>6,16%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 6.498.364 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		2 237 543	2 304 627	20,04%
ATTIJARI BANK	12 500	297 993	300 362	2,61%
BH	30 000	379 076	364 500	3,17%
BH				
BIAT	3 801	277 416	282 122	2,45%
CITY-CARS	25 000	319 405	332 575	2,89%
DELICE HOLDING	10 000	145 416	132 670	1,15%
EURO-CYCLES	10 982	306 372	374 893	3,26%
S.A.H	25 000	239 650	242 600	2,11%
SFBT	12 300	272 215	274 905	2,39%
Titres OPCVM		567 627	569 573	4,95%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 537	267 405	267 613	2,33%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 222	301 960	2,63%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		3 169 300	3 624 164	31,51%
<u>Obligations de sociétés</u>		1 298 000	1 331 314	11,58%
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 861	0,18%
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	560 000	567 731	4,94%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	100 000	101 238	0,88%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	2 500	200 000	208 738	1,82%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	40 000	41 748	0,36%
HL 2013/1 TF 6,9%	6 300	378 000	390 998	3,40%
<u>Bons du Trésor Assimilables</u>		1 224 800	1 251 777	10,89%
BTA 03/2019	1 200	1 224 800	1 251 777	10,89%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		646 500	1 041 073	9,05%
BTZC 10/2016	1 200	646 500	1 041 073	9,05%
TOTAL		5 974 470	6 498 364	56,51%
Pourcentage par rapport au total actifs				56,30%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	5 828 239	422 927	106 457	6 357 623	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	12 130 650			12 130 650	
Titres OPCVM	41 975 385			41 975 385	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(11 790 671)			(11 790 671)	609 096
Annuités des obligations de sociétés	(356 000)			(356 000)	-
Titres OPCVM	(41 813 133)			(41 813 133)	(101 154)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>					
Actions côtées			(47 362)	(47 362)	
Titres OPCVM			(3 100)	(3 100)	
Bon du trésor assimilables			(2 807)	(2 807)	
* <u>Variation des Intérêts courus</u>					
		47 779		47 779	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	5 974 470	470 706	53 188	6 498 364	507 942

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 30.693 contre D : 20.012 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	27 677	15 035
Rémunération du dépositaire	3 016	4 977
Total	<u>30 693</u>	<u>20 012</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 10.785 contre D : 6.073 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	699	700
Retenue à la source	1 276	-
Rémunération du CAC	8 810	5 373
Total	<u>10 785</u>	<u>6 073</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2014

Montant	8 193 335
Nombre de parts	58 911
Nombre de copropriétaires	152

Souscriptions réalisées

Montant	8 038 824
Nombre de parts émises	57 800
Nombre de copropriétaires nouveaux	28

Rachats effectués

Montant	(5 598 944)
Nombre de parts rachetées	(40 257)
Nombre de copropriétaires sortants	(43)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(53 269)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	507 942
Régularisation des sommes non distribuables	69 676
Frais de négociation de titres	(77 068)

Capital au 31 décembre 2015

Montant	11 080 496
Nombre de parts	76 454
Nombre de copropriétaires	137

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 406.607 contre D : 343.916 au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	92 240	53 718
des titres OPCVM	130 462	81 999
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	72 664	90 180
intérêts des BTA et BTZC	111 241	118 019
TOTAL	406 607	343 916

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 96.064 contre D : 54.483 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	2015	2014
Intérêts des certificats de dépôts	60 353	38 203
Intérêts des dépôts à vue	35 711	16 280
TOTAL	96 064	54 483

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 96.208 contre un solde de D : 71.077 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire, partie fixe	73 185	61 270
Rémunération du gestionnaire, commission de surperformance	10 826	-
Rémunération du dépositaire	12 197	9 807
Total	96 208	71 077

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 20.966 contre un solde de D : 15.160 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du CAC	10 019	6 437
Redevance du CMF	10 337	8 508
Services bancaires et assimilés	96	170
Autres	514	45
Total	20 966	15 160

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	6,575	6,763	8,870	6,015	6,010
Charges de gestion des placements	(1,258)	(1,207)	(1,591)	(1,342)	(1,377)
Revenus net des placements	5,316	5,556	7,280	4,673	4,633
Autres produits	-	-	0,155	-	-
Autres charges	(0,274)	(0,257)	(0,282)	(0,345)	(0,232)
Résultat d'exploitation (1)	5,042	5,299	7,153	4,329	4,401
Régularisation du résultat d'exploitation	0,442	(0,084)	(1,985)	(0,503)	(0,669)
Sommes distribuables de l'exercice	5,485	5,215	5,168	3,826	3,732
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,697)	3,640	(1,474)	(4,968)	1,536
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,644	0,381	(1,516)	6,011	0,420
Frais de négociation de titres	(1,008)	(0,637)	(0,891)	(0,779)	(0,520)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	4,939	3,384	(3,881)	0,263	0,597
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,981	8,683	3,272	4,592	4,998
Résultat non distribuable de l'exercice	4,939	3,384	(3,881)	0,263	0,597
Régularisation du résultat non distribuable	0,911	0,079	0,568	(0,032)	0,887
Sommes non distribuables de l'exercice	5,850	3,463	(3,313)	0,231	1,484
Distribution de dividendes	5,215	5,168	3,826	3,732	2,611
Valeur liquidative	150,416	144,296	140,786	142,757	142,432

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	1,12%	0,94%	0,98%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,18%	0,20%	0,24%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,72%	3,66%	3,65%	2,68%	2,64%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net ;
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.